

## LE « STATEMENT », LE CV ET LA LETTRE DE MOTIVATION (fiche annexe)

Année : 3

Semestres 5 et 6

Enseignante : Béatrice Pereira Gueye

Langues : anglais, français

Le dossier administratif de mobilité est géré par Carine Lewis, assistante aux relations internationales, et est communiqué à l'étudiant(e) par ses soins en temps voulu. Il comprend, entre autres, un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation (LM) à destination du ou des lieux que l'étudiant(e) aura sélectionnés.

Le statement, le CV et la LM sont à rédiger obligatoirement en français et en anglais. Les étudiant-e-s ne présentant pas de mobilité auront également à travailler sur les versions française et anglaise de ces documents.

### 1- LE STATEMENT

Rapporté au champ artistique, ce terme ne connaît pas en français de traduction précise. On peut parler de réflexion, de texte explicatif sur la propre démarche artistique de l'étudiant (e). Il peut se retrouver partiellement ou en totalité dans la partie « texte » du portfolio. Il peut également servir en partie à « muscler » une lettre de motivation afin que cette dernière sorte d'un fond et d'une forme « standard » souvent peu appréciés par les écoles ou lieux de stage destinataires. Enfin, il peut se présenter comme un document à part entière.

Il est compris entre 120 et 150 mots.

### 2- LE CV ET LA LETTRE DE MOTIVATION

a) A destination des écoles ou lieux de stage : une présentation de CV et LM sera faite, en groupe, grâce à des exemples sélectionnés par l'enseignante et les étudiant(e)s, et ce dans les deux langues.

b) La lettre de motivation et le CV à l'attention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui délivre des bourses de mobilité sont à rédiger en français.

L'étudiant(e) travaillera sur ces trois outils de communication dès le début de l'année universitaire. Ces documents seront bien évidemment affinés au fur et à mesure que le projet prendra forme. Il/elle s'appuiera, entre autres, sur la liste des écoles partenaires.

*N.B : Carine LEWIS informera les étudiant-e-s lors de deux moments d'échange au premier et au second semestres, des différentes possibilités de bourse et de la constitution du dossier administratif de mobilité.*